



Feuille de frais de déplacement

Pour un véhicule utilisé en covoiturage

Rayer ci-dessous les mentions inutiles.

Avec abandon de frais...total...partiel...

Ou pour remboursement total par le CAPA.

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Véhicule (type, immatriculation) : _____

Date du déplacement	Circuit de la sortie = point de départ et quelques étapes significatives	Km parcourus

Dans le cas de l'abandon des frais ou d'une partie des frais, faire la déclaration de renonciation manuscrite suivante :

« Je soussigné,, certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessous, et les laisser à l'association en tant que don.

Total des Km	
Prix au Km = 0,32 €	X
Total des frais=	€
Dont part remboursée par le CAPA =	€
Dont part abandonnée à l'association =	€

Date= Signature de l'adhérent	Date= Signature du trésorier du CAPA

Frais de déplacement, conditions pour obtenir un remboursement ou un reçu fiscal

Tout adhérent qui utilise son véhicule en covoiturage lors d'une sortie ou un déplacement, ou lors d'un transport particulier pour les besoins de l'association peut prétendre :

Soit à une contribution de l'association aux frais.

Soit, s'il opte pour un abandon de ces frais au profit du CAPA, à l'obtention d'un reçu fiscal.

Les conditions :

--- Le véhicule a été **utilisé en covoiturage** pour une sortie organisée par l'association.

--- Ou bien le véhicule a été utilisé à un transport de matériel pour les besoins et à la demande de l'association.

--- Le circuit, ou le déplacement aller/retour est supérieur à **25 km**.

--- Le bénéficiaire doit remplir le justificatif ci-joint et le signer. (Le justificatif permet de totaliser plusieurs déplacements)

Le niveau de remboursement est fixé à 0,32 € par km. (AG du 6 mars 2023)

Ces conditions seront révisables lors d'une Assemblée Générale annuelle.